



COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne/Schonbuhl, le 28 avril 2010

Les villes et les communes rejettent une modification inacceptable de l'Ordonnance sur la protection des eaux

Les communes et les villes suisses s'opposent a l'agrandissement precipite des grandes stations d'epuration, extension qu'elles seraient obligees de realiser selon la revision, en cours, de l'Ordonnance sur la protection des eaux. L'elimination des micropolluants organiques, objectif que les associations de communes et de villes ne remettent pas en question, au contraire, manque encore de bases scientifiques suffisantes. De plus, la technologie n'est pas encore mure.

Les communes et les villes prennent tres au serieux la question des micropolluants chimiques. Dans les cours d'eau, ces residus de medicaments, de cosmetiques ou encore, notamment, de produits de nettoyage peuvent deteriorer la qualite de l'eau. Or, en l'etat actuel, ils ne sont pas elimines dans les stations d'epuration traditionnelles. L'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses estiment toutefois que la revision de l'Ordonnance sur la protection des eaux est precipitee et que ses consequences n'ont pas ete suffisamment analysees. L'exigence principale du projet, qui est d'agrandir les 100 plus grandes stations d'epuration du pays afin qu'elles puissent mieux eliminer les micropolluants, serait en outre tres chere a realiser. Une telle mesure n'a pas ete coordonnee avec les developpements europeens et impliquerait une forte augmentation des besoins energetiques des stations d'epuration.

Absence de strategie globale

Repondant a la procedure de consultation, les associations de communes et de villes critiquent le fait que la modification proposee intervienne trop tot et en l'absence de strategie globale dans le domaine de la protection des eaux. Elle survient ainsi avant que les resultats des experiences realisees actuellement dans des projets pilotes pour l'elimination de ces micropolluants ne soient connus. On peut aussi douter de l'efficacite de mesures techniques qui n'ont pas encore ete suffisamment testees. De plus, le projet de revision fait l'impasse sur les nanoparticules, alors que celles-ci posent des problemes tres semblables. Enfin, cette revision va a l'encontre des efforts d'economies d'energie, car les mesures techniques proposees dans les stations d'epuration provoqueront une forte augmentation des besoins energetiques.

Cofinancement a prevoir

Dans ces circonstances, les villes et les communes trouvent totalement inacceptable que la facture – plus de 1,2 milliard de francs a investir jusqu'en 2018 pour les agrandissements de stations d'epuration – soit a la charge des villes, des communes et des cantons. Certains groupes de contribuables (qui doivent s'acquitter de taxes sur les eaux usees) passeront davantage a la caisse que d'autres, ce qui enfreint le principe de causalite. Le financement de ces mesures devrait etre assure par une taxe d'elimination anticipee prelevee sur les produits et les substances concernes. Il faut en outre mettre en place davantage de stations pilotes pour avoir plus d'experience sur la duree, car ces techniques ne sont pas encore arrivees a maturite. Les associations de communes et de villes estiment qu'une participation financiere preponderante de la Confederation est necessaire pour cofinancer les couts a venir.

Position commune de l'Association des communes suisses, de l'Union des villes suisses et de l'organisation spécialisée Infrastructures communales:
<http://kommunale-infrastruktur.ch/fr/Info/Politique/Consultations> (en allemand)

Informations supplémentaires:

Alexandre Bukowiecki, directeur d'Infrastructures communales, 031 356 32 32 / 079 244 77 87.